AO-XXX REGLEMENT PORTANT APPROBATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA SOCIETE DE DEVELOPPEMENT COMMERCIAL LAURIER OUEST- OUTREMONT POUR LA PERIODE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2027 ET IMPOSANT UNE COTISATION

VU l'article 458.27 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) ;

VU le *Règlement intérieur du conseil de la Ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux Sociétés de développement commercial* (03-108) ;

À la séance du 1er décembre 2026, le conseil de l'arrondissement d'Outremont décrète :

1. Aux fins du présent règlement :

1° le mot « local » signifie toute partie d'une unité d'évaluation d'un immeuble non résidentiel ou d'un immeuble résidentiel visé à l'article 244.31 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, c. F-2.1) qui fait l'objet d'un bail non résidentiel distinct auquel est partie le propriétaire, est destinée à faire l'objet d'un tel bail, est occupée à des fins non résidentielles de façon exclusive par le propriétaire ou est destinée à être ainsi occupée par lui ;

2° le mot « Ville » signifie la Ville de Montréal ;

3° la superficie d'un établissement d'entreprise est égale à la superficie de tout local qu'il occupe dans un même immeuble plus ou moins 5 %.

2. Le budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Laurier Ouest-Outremont pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2027, qui figure à l'annexe A, est approuvé.

3. Aux fins de ce budget, il est imposé à tout membre de cette société :

a) lorsque l'établissement d'entreprise d'un membre est situé au rez-de-chaussée d'un immeuble dont l'adresse fait référence à la rue Laurier, une cotisation au taux de 1,23 $ le pied carré, multiplié par la superficie de cet établissement ;

b) pour tout autre établissement, une cotisation au taux de 0,61 $ le pied carré, multiplié par la superficie de l'établissement d'entreprise.

Aux fins de l'application du présent règlement, un établissement d'entreprise est réputé situé au rez-de-chaussée s'il répond aux exigences suivantes : il est situé, en tout ou en partie au rez-de-chaussée et son entrée principale y est également située.

La T.P.S et la T.V.Q doivent être ajoutées à la cotisation.

4. Lorsqu'un membre occupe dans un même immeuble, aux fins d'une même entreprise, plusieurs locaux faisant l'objet de baux distincts, la cotisation prévue à l'article 3 n'est facturée qu'une seule fois pour l'ensemble des locaux occupés par ce membre aux fins de cette entreprise.

5. Malgré l'article 3, lorsqu'un établissement d'entreprise est situé au rez-de-chaussée d'un immeuble dont l'adresse fait référence à la rue Laurier, la cotisation imposée ne peut être supérieure à 2 250,00 $ ni être inférieure à 800,00 $. La cotisation imposée ne peut être supérieure à 1 275,00 $ ni être inférieure à 700,00 $ pour tout autre établissement d'entreprise.

6. Toute demande de correction de la superficie de l'établissement d'entreprise doit être formulée au Service des finances de la Ville au plus tard 60 jours après l'expédition du compte de cotisation 2027.

7. La cotisation est perçue selon les modalités qui suivent :

1° eu égard à l'intérêt et à la pénalité sur les arrérages de cotisation, les dispositions relatives à l'intérêt et à la pénalité sur les arrérages de taxes prévues au règlement annuel sur les taxes adopté par le conseil de la Ville, s'appliquent ;

2° eu égard au mode de paiement :

a) si le montant dû est inférieur à 300,00 $: en un versement unique, au plus tard le 30e jour qui suit l'expédition du compte par la Ville;

b) si le montant dû est de 300,00 $ ou plus, au choix du débiteur :

i) soit en un versement unique, au plus tard le 30e jour qui suit l'expédition du compte par la Ville ;

ii) soit en deux versements égaux, le premier, au plus tard le 30e jour qui suit l'expédition du compte par la Ville, et le second, au plus tard le 90e jour qui suit le dernier jour où peut être fait le premier versement.

Lorsque le jour mentionné au paragraphe 2 du premier alinéa survient un jour non ouvrable, le versement doit être fait au plus tard le premier jour ouvrable qui le suit.

8. Lorsque la correction d'une donnée servant de base au calcul de la cotisation entraîne une correction du montant de la cotisation imposée à un membre pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2027, le membre dont la cotisation est ainsi corrigée doit payer un supplément de cotisation à la Ville ou, selon le cas, celle-ci doit effectuer un remboursement de cotisation à ce membre.

Aucun supplément de cotisation n'est exigé d'un membre et aucun remboursement n'est effectué par la Ville lorsque la cotisation imposée est corrigée d'un montant de moins de 50,00 $, excluant la T.P.S. et la T.V.Q.

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT LORS DE SA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 1er DÉCEMBRE 2026.

_____	_____
Caroline BRAUN	Me Julie DESJARDINS
Mairesse de l'arrondissement	Secrétaire d'arrondissement

Avis de motion et dépôt du projet de règlement :	3 novembre 2026
Adoption du règlement :	1er décembre 2026
Publication et entrée en vigueur du règlement :	XX décembre 2026

Dossier 1269943003

DOCUMENT ANNEXE A LA RESOLUTION CA26 16 0XXX DU 1ER DECEMBRE 2026

SDC Laurier Ouest

Budget 2027

Montants des cotisations à valider avec le vote du 30/09/2026.

REVENUS		
COTISATIONS		
Cotisations des membres PMR	160 000 $	**Montant de référence du fichier**
Cotisations des membres OUT	93 430 $	**Montant de référence du fichier**
TOTAL COTISATIONS	253 430 $	
SUBVENTIONS		
Subvention - Soutien aux SDC PMR	128 355 $	
Subvention Soutien aux SDC OUT	85 851 $	
Subvention - PMR	28 500 $	
Subvention - OUT	26 250 $	
TOTAL SUBVENTIONS	268 956 $	
AUTRES		
Revenus Mile End en fête	à déterminer	Revenus non chiffrés : exclus du total.
Revenus Ventes Marchandises 10 ans	à déterminer	
Commandites	à déterminer	
Emploi Été Canada	à déterminer	
Patrimoine Canada	à déterminer	
TOTAL REVENUS	**522 386 $**	
DÉPENSES		
FRAIS DE PROJETS		
Amélioration des affaires		
Promotion publicité	11 500 $	
Promotion croisiéres	5 000 $	
Navettes Croisières		
Promotion marchandises	5 000 $	
Promotion cartes cadeaux	4 000 $	
V4 Amélioration Site Web & consultation		
Total amélioration des affaires	**25 500 $**	
Augmenter la notoriété		
Autres réseaux sociaux	5 000 $	
Salaire Réseaux sociaux	31 000 $	
Relations publiques		
Identité 10 ans par Paprika		
Publicité en ligne	1 000 $	
Frais de représentation	3 500 $	
Total augmenter la notoriété	**40 500 $**	
Embellissement de l'avenue		
Projet Kate McGarrigle	5 000 $	
Autres frais entretien, vinyles jardinières	4 000 $	
Été	37 000 $	
Illumination Hiver	101 700 $	
Total embellissement de l'avenue	**147 700 $**	
Animation et événements		
Festival Mile-end	55 000 $	

Exposition Voitures Anciennes	2 500 $
Programmation culturelle Été	Annulé
Tournée des clefs d'or	6 000 $
Soirée des 10 ans de la SDC	16 000 $
Activités de Noel	1 000 $
Total animation et événements	**80 500 $**
Soutien aux membres	
Compteurs numériques	2 600 $
Projet de CRM	Migration vers Airtable
Formation Gouvernance	750 $
Représentations et études	2 000 $
Total soutien aux membres	**5 350 $**
TOTAL FRAIS DE PROJETS	**299 550 $**
FRAIS DE FONCTIONNEMENT	
Salaires	132 300 $
Charges sociales	17 000 $
Loyer	12 000 $
Frais de bureau	3 100 $
Honoraires professionnels - Audits	18 000 $
Frais comptables	12 000 $
Assurances	1 500 $
Associations et cotisations	4 500 $
Frais de Réunions	6 500 $
TOTAL FRAIS DE FONCTIONNEMENT	**206 900 $**
TOTAL DÉPENSES	**506 450 $**
SURPLUS (DÉFICIT)	**15 936 $**

OUT

SDC Laurier Ouest

Budget 2027

Montants des cotisations à valider avec le vote du 30/09/2026.

REVENUS		
COTISATIONS		
Cotisations des membres OUT	93 430 $	**Lié à l'onglet TOTAL**
TOTAL COTISATIONS	93 430 $	
SUBVENTIONS		
Subvention Soutien aux SDC OUT	85 851 $	
Subvention - OUT	26 250 $	
TOTAL SUBVENTIONS	112 101 $	
AUTRES		
Revenus Mile End en fête	à déterminer	Revenus non chiffrés : exclus du total.
Revenus Ventes Marchandises 10 ans	à déterminer	
Commandites	à déterminer	
Emploi Été Canada	à déterminer	
Patrimoine Canada	à déterminer	
TOTAL REVENUS	**205 531 $**	
DÉPENSES		
FRAIS DE PROJETS		
Amélioration des affaires		
Promotion publicité	4 600 $	
Promotion croisiéres	2 000 $	
Navettes Croisières		
Promotion marchandises	2 000 $	
Promotion cartes cadeaux	1 600 $	
V4 Amélioration Site Web & consultation		
Total amélioration des affaires	**10 200 $**	
Augmenter la notoriété		
Autres réseaux sociaux	2 000 $	
Salaire Réseaux sociaux	12 400 $	
Relations publiques		
Identité 10 ans par Paprika		
Publicité en ligne	400 $	
Frais de représentation	1 400 $	
Total augmenter la notoriété	**16 200 $**	
Embellissement de l'avenue		
Projet Kate McGarrigle	2 000 $	
Autres frais entretien, vinyles jardinières	1 600 $	
Été	14 800 $	
Illumination Hiver	40 680 $	
Total embellissement de l'avenue	**59 080 $**	
Animation et événements		
Festival Mile-end	22 000 $	
Exposition Voitures Anciennes	1 000 $	
Programmation culturelle Été	Annulé	
Tournée des clefs d'or	2 400 $	

Soirée des 10 ans de la SDC	6 400 $	
Activités de Noel	400 $	
Total animation et événements	**32 200 $**	
Soutien aux membres		
Compteurs numériques	1 040 $	
Projet de CRM	Migration vers Airtable	
Formation Gouvernance	300 $	
Représentations et études	800 $	
Total soutien aux membres	**2 140 $**	
TOTAL FRAIS DE PROJETS	**119 820 $**	
FRAIS DE FONCTIONNEMENT		
Salaires	52 920 $	Répartition existante : 40 %
Charges sociales	6 800 $	
Loyer	4 800 $	
Frais de bureau	1 240 $	
Honoraires professionnels - Audits	7 200 $	
Frais comptables	4 800 $	
Assurances	600 $	
Associations et cotisations	1 800 $	
Frais de Réunions	2 600 $	
TOTAL FRAIS DE FONCTIONNEMENT	**82 760 $**	
TOTAL DÉPENSES	**202 580 $**	
SURPLUS (DÉFICIT)	**2 951 $**	